

Date de transmission de l'acte : 25/03/2025

Date de réception de l'AR : 25/03/2025

009-210902490-DE_005_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIADE - Commune

Séance du samedi 08 février 2025

Délibération N° DE_005_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	7
Date de la convocation : 04/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit février deux mille vingt-cinq, à 10 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Paul Perilhou, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord, Marc Vallée

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques Rivière est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Chauffage appartement 11 - insert à granulés

Le Maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité de remplacer le poêle à bois de l'appartement communal situé au 11 Rue du Saint-Barthélémy par un insert à granulés.

Ce type de chauffage étant mieux adapté, il propose le devis de la Société SBM ainsi que le plan de financement suivant :

Montant du devis 5 211.00 € HT soit 5 497.61 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT

DETR priorisation n°3	30 %	1 563.30 €
FDAL	30 %	1 563.30 €
AUTOFINANCEMENT	40 %	2 084.40 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le devis de la Société SBM ainsi que le plan de financement ci-dessous et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance



Jacques Rivière
Secrétaire de séance

DE_005_2025